

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME I.

v. 13-14
1857-58



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1857

QUELQUES MONNAIES

TROUVÉES AU PORT GROGNON,

A NAMUR.

PL. II, FIG. 1 A 9.

Depuis plusieurs années l'embouchure de la Sambre semble posséder le privilège de procurer aux numismates, lorsqu'on procède au curage du port Grognon, bon nombre de pièces connues ou inédites : méreaux ou plombs de différents âges, médailles romaines et gauloises, monnaies du moyen âge et de tous pays, jetons, matrices de sceaux, ornements, enfin tous les monuments métalliques paraissent s'y donner rendez-vous pour passer ensuite dans les cabinets de numismatique ou d'antiquités. Souvent c'est le Musée de la Société archéologique, à Namur, qui sait le mieux profiter de ce genre de découvertes. L'année dernière, elle en a eu son contingent, comme d'habitude. Les pièces qu'elle a acquises alors ne se distinguent pas par la quantité mais par la qualité, comme nous le faisons voir par la description qui suit :

Av. Dans le champ : D.

Rev. Dans le champ : E et une autre figure, dont il est difficile de comprendre la signification.

Cuivre. Poids 1.10.

(Pl. II, fig. 1.)

La nature du métal de cette pièce, qui appartient à l'épo-

que où l'argent fut, pour ainsi dire, exclusivement en usage, démontre assez qu'elle est le produit d'un faussaire du temps. A en juger par son style, elle est des dernières années du règne des Mérovingiens, c'est-à-dire de l'époque de transition entre le type pur de la première race et celui des Carlovingiens.

Les numismates, qui se sont occupés de ce genre de monnaies, s'accordent à regarder les lettres ou les monogrammes dont elles sont empreintes, comme les initiales ou les monogrammes des localités dans lesquelles elles ont été frappées; mais jusqu'ici ces localités n'ont pas encore été indiquées avec certitude. Ce serait donc, de notre part, chose téméraire de vouloir fixer l'atelier dont cette pièce provient. Aussi nous bornerons-nous à dire que c'est une variété des pièces de ce genre qui ont été trouvées en France et près de Domburg, dans le Royaume des Pays-Bas.

Av. Monogramme composé des lettres A et R.

Rev. Figure, qui paraît être la dégénérescence de la croix chrismée.

Or. Poids 1.50.

(Pl. II, fig. 2.)

Si, comme le pense M. Fillon, les monnaies empreintes des lettres A R appartiennent à la cité des Avernois, il est possible que cette pièce provienne de la même localité ⁽¹⁾; nous n'osons toutefois rien affirmer sur ce point.

Av. Buste mitré et crossé de face.

Rev. Perron entre deux oiseaux.

Arg. Poids 0.52.

(Pl. II, fig. 5.)

(1) *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 105.

C'est l'obole inédite du denier au même type frappé par Jean d'Epes, évêque de Liège, portant à l'avvers : IOH et au revers LEOOEN ; ce denier est gravé dans la Numismatique du pays de Liège, publiée par le comte de Renesse (1).

Av. Buste mitré de face, tenant une crosse surmontée d'une croix; le tout dans un grènetis.

Rev. Oiseau à droite, à ailes éployées et la tête tournée à gauche.

Arg. Poids 0.28.

(Pl. II, fig. 4.)

Le type de cette obole est absolument semblable à un autre denier liégeois qui est également publié par le comte de Renesse et dont l'avvers porte IOH.S.EPC, et le revers LEOOE. Nous sommes d'autant plus porté à regarder cette obole comme appartenant à ce prélat, que quelques-uns de ses deniers portent, au revers, un oiseau ou aigle, mais d'une fabrique moins barbare.

Av. ✠ GILLERHVS : COHES : NATHVRÆNS.

Lion assis à gauche.

Rev. ✠ HONETA : NOVTA : NATHVRÆNSIS.

Croix dans un grènetis, cantonnée de quatre lions barrés.

Or. Poids 2.1.

(Pl. II, fig. 5.)

La rareté excessive de ce gros nous engage à le publier. Quant à son type, il est imité de celui qu'employa, sur ses gros ou doubles gros, Philippe le Hardi, comte de Flandre (1584-1404); par conséquent, nous attribuons cette monnaie à Guillaume I, comte de Namur (1587-1591).

(1) Pl. I, fig. 4.

Av. ✠ GVILLELU Dans le champ : Ω-Λ-Ω-V.
Rev. — ΩΛΩ — — Croix coupant la légende et cantonnée de douze globules.

Bil. Poids 0.75.

(Pl. II, fig. 6.)

Variété de la monnaie noire que nous avons fait connaître dans la *Revue* ⁽¹⁾ et dont la croix est cantonnée de quatre feuilles de trèfle. Au centre de l'avers de celle-ci est un petit lion barré, dont les traces sont peut-être effacées sur la pièce que nous venons de décrire. Nous l'attribuons à Guillaume I, comte de Namur, pour les motifs que nous avons développés dans ce recueil, et par conséquent celle-ci doit lui appartenir également.

Av. ✠ COMES N Au centre, un G.

Rev. ... ΩΛΩ — VRΩ — Croix coupant la légende.

Bil. n. Poids 0.85.

(Pl. II, fig. 7.)

Cette monnaie est la moitié de celle que nous avons déjà fait connaître et qui est incontestablement de Guillaume I, comte de Namur (1557-1591), comme nous l'avons établi ailleurs ⁽²⁾.

Av. ✠ PH²S²OVX² BVRG² COMES² ΩΛΩVR-
 ΩENS. Le champ blasonné des armoiries de Philippe le Bon ; sur le tout un petit écu à lion couronné et à gauche.

Rev. ΩONΩ.. — ΩOVΛ : FΛΩ — ΛΛ : ΩΛΩ —
 VRΩENS. Croix portant au centre un lion couronné, traversant la légende et cantonnée de deux lis et de deux lions.

A. Poids 5.50.

(Pl. II, fig. 8.)

(1) 2^e série, t. V, pl. VIII, fig. 24.

(2) *Ibid.*, p. 214 et fig. 25.

M. Chalon a établi, dans son premier supplément aux monnaies des comtes de Hainaut (¹), que par instruction du 18 mai 1455, Philippe le Bon avait ordonné, aux maîtres particuliers de l'atelier de Valenciennes, d'y forger des monnaies nouvelles, au nombre desquelles figure une pièce d'argent à 6 deniers d'aloï et de 70 au marc, valant 8 esterlins de Flandre, ou 2 sols 8 deniers de Hainaut. C'est, ajoute-t-il, probablement la pièce gravée dans son premier volume et qui pèse un peu plus que les *vierlanders* ordinaires, taillés à 72 au marc. Cette pièce est absolument au même type que celle dont nous donnons la description, et qui semble donc avoir été frappée vers la même époque, et peut-être d'après ces instructions identiques données au maître de la monnaie de Namur. Le 21 octobre de la même année, le duc donna, à ses maîtres de Valenciennes, des instructions nouvelles, en vertu desquelles ils frappèrent le *vierlander* à 6 deniers d'aloï et de 72 au marc, valant 2 sols. Si, comme il est à supposer, le même changement a eu lieu à Namur, il est probable que notre pièce a été fabriquée entre les mois de mai et d'octobre de l'année 1455. On conçoit donc comment cette monnaie a échappé jusqu'ici aux investigations des numismates, et qu'elle en est le seul exemplaire connu.

Av. $\text{XV} \text{DO} \dots \text{X}$ (*ave domina nostra?*). Couronnelle.

Rev. $\text{OBO} - \text{H} \dots - \text{CI} - \text{VPI} \dots$ (*obolus civitatis turonensis?*).

Bil. n.

(Pl. II, fig. 9.)

(¹) P. xxxix.

Quel est le seigneur qui fit fabriquer cette monnaie, imitée des oboles de Charles VII et de Louis XI, rois de France ? Rien ne l'indique, et jusqu'ici nous n'avons pas réussi à le deviner.

CH. PIOT.
